

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 mars 2016 fixant le calendrier 2016 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales

NOR : AFSN1630263A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale de choix de la discipline et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier 2016 de la procédure nationale de choix de la discipline, de la spécialité et du centre hospitalier universitaire de rattachement à l'issue des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales est fixé comme suit :

- 1° Inscription en ligne des étudiants à partir du mardi 31 mai 2016.
- 2° Simulation de vœux d'affectation dès la parution des résultats des épreuves et dès la publication des postes offerts jusqu'au 31 juillet 2016 inclus.
- 3° Procédure nationale de choix : simulations des vœux d'affectation à partir du 1^{er} août 2016, choix définitifs, par tranche, du 30 août 2016 au 21 septembre 2016.

Article 2

Les opérations se dérouleront à partir du site Internet <https://cngsante.fr/chiron2016/celine>.

Article 3

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 29 mars 2016.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHÂTENAY-RIVAUDAY-MAREL